

undefined - dimanche 21 avril 2024

Actu | Ain et région

AIN

Émotion autour d'une jeune handicapée mentale menacée d'expulsion

Vincent Lanier



La préfecture de l'Ain avait délivré le 8 mars dernier une obligation de quitter le territoire français (OQTF) à l'attention de la jeune femme reconnue majeure protégée. Photo d'illustration Catherine Aulaz

Âgée de 20 ans, la jeune ivoirienne sous tutelle ne peut plus bénéficier du cadre protecteur de l'enfance handicapée. Sous la menace d'une obligation de quitter le territoire, elle a été renvoyée de l'Institut médico-éducatif (IME) Le Prélion, à Péronnas, où elle était placée depuis plus de quatre ans.

Tout est allé très vite, en quelques jours, le mois dernier, pour cette jeune ivoirienne âgée de 20 ans, handicapée mentale, renvoyée de l'Institut médico-éducatif (IME) Le Prélion, à Péronnas, où elle était placée depuis fin 2019. Ne pouvant plus bénéficier du cadre protecteur de l'enfance handicapée et dépourvue d'un titre de séjour valide, la jeune femme avait fait l'objet le 8 mars d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), ordonnée par la préfecture de l'Ain. Une semaine plus tard, dès le 15 mars, au lendemain de la notification de la décision administrative, elle était invitée à faire ses valises et à retourner chez sa mère, pour sa part en situation régulière sur le sol français.

Si l'Adapei de l'Ain, association gestionnaire de l'établissement, n'a fait qu'appliquer la décision administrative intervenue après deux refus de demandes de titre de séjour, et la suspension de prise en charge découlant du terme du contrat d'accompagnement, la rapidité avec laquelle la jeune femme a été poussée vers la sortie de l'IME a provoqué la colère du syndicat départemental Sud Santé Sociaux (Union syndicale Solidaires), interpellé par un de ses adhérents sur place. « On a joué notre rôle de lanceurs d'alerte, en informant nos instances nationales qui ont dénoncé publiquement la situation, parce qu'on sait que ce type d'événement pourrait se reproduire partout en France », explique Gilbert Bonnot, secrétaire départemental de Sud Santé Sociaux 01.

De quoi désespérer face à une forme de déshumanisation de la société, qui infuse même les milieux du médico-social. « Il y avait un travail engagé depuis plusieurs mois sur l'orientation de la jeune femme, pour préparer son entrée dans un foyer d'accueil de jour basé dans le Jura. Et puis là, on a une décision qui tombe et tout s'arrête du jour au lendemain. Je trouve ça aberrant. C'est même lamentable et absurde, si on en est à aller chercher des jeunes handicapés qui sont dans des foyers, au nom de la loi immigration de Darmanin », fulmine le militant Sud, travailleur social à la retraite.

Concernant l'OQTF, l'Association tutélaire des majeurs protégés (ATMP), qui assure la tutelle de la jeune ivoirienne handicapée mentale, a formé un recours contre la décision préfectorale, n'en ayant pas été informée préalablement. Ce qui devrait être la règle s'agissant d'une personne au statut de majeure protégée.